

# RÉGLEMENT INTÉRIEUR

**Opale Ladies** est une association qui a pour objectif de proposer la pratique d'activités sportives aux personnes **touchées par le cancer du sein**.

## L'inscription

L'inscription est obligatoire pour toute personne désirant participer à une ou plusieurs activités proposées. Elle se fait chaque année au mois de septembre et sera valable jusqu'au 31 août de l'année suivante.

## Le certificat médical

Le certificat médical est obligatoire et doit être fourni dès l'inscription.

#### La cotisation

La cotisation annuelle doit être réglée lors de l'inscription. Le montant est fixé chaque année par le Comité Directeur, voté à l'Assemblée Générale, comprend l'adhésion et l'assurance. Aucune cotisation ne sera remboursée.

#### Les activités

Pour chaque activité, il sera demandé aux adhérents de respecter les lieux qui sont mis à notre disposition par les collectivités territoriales ou les clubs résidents, et de les laisser en état de propreté.

Une liste d'émargement sera à la disposition des adhérents à chaque début de cours.

Nous vous demandons de respecter le travail des intervenants ainsi que tous les adhérents.

Toute action de nature à porter préjudice directement ou indirectement aux activités de l'association et à ses intervenants, ou à sa réputation, rumeur diffamatoire ou autre fera l'objet de sanction pouvant entraîner l'exclusion définitive.

Un planning mensuel reprenant toutes les activités sera établi et consultable <u>sur le site</u> <u>opaleladies.hebfree.org</u> et sur <u>facebook (Opale Ladies)</u>. Pour une bonne organisation de certaines activités, il vous sera demandé de vous inscrire à l'avance, et de bien vouloir prévenir en cas d'indisponibilités.

Nous nous réservons le droit d'annuler une activité si un nombre minimal requis n'est pas atteint, et nous engageons à satisfaire toutes les demandes si le contraire se produisait.

Du matériel pourra être mis gracieusement à votre disposition par l'association. Merci d'en prendre soin.

Chaque adhérent est responsable de ses affaires, l'association ne pourra être tenue responsable en cas de perte ou de vol.

### L'Assemblée Générale

Chaque année, l'association organise son Assemblée Générale où sont conviés tous les membres à jour de leur cotisation.